

délibération :
D_2019_6_10

L'an deux mille dix neuf , le vendredi 14 juin à 20 h 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 23

Date de convocation du : 29 Mai 2019

Présents : 16

Présents : Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur BARBE Hugues, Madame LHOMME Michèle, Monsieur CARTERET Michel, Monsieur PONTINI Daniel, Madame LOUVIÉ Catherine, Madame HITIER Marie-Christine, Madame RELET Graziella, Madame COOLEN Anne-Marie, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame TAMAGNA Véronique, Monsieur NOËL Frédéric, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur BERCHENY Dorian, Monsieur CAPLOT Serge, Madame VERGNAUD Isabelle

Votants : 21

**Objet : Convention de
partenariat dispositif « Les Soirs
bleus » 2019 -
GrandAngoulême**

Pouvoirs :

Monsieur BORRÉDON Richard a donné pouvoir à Madame HITIER Marie-Christine
Monsieur RABSKI Jean a donné pouvoir à Madame LHOMME Michèle
Madame BERTIN Nathalie a donné pouvoir à Monsieur NOËL Frédéric
Monsieur PORTE Henri-Renaud a donné pouvoir à Monsieur CARTERET Michel
Monsieur NEBOUT Joël a donné pouvoir à Madame TAMAGNA Véronique

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur BORRÉDON Richard, Monsieur RABSKI Jean, Madame BERTIN Nathalie, Madame SOULET Sandrine, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur NEBOUT Joël, Madame GROLLEAU Rachel

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie
les jour, mois et an que
dessus.

Au registre sont les
signatures. Pour copie
conforme.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commune de Mouthiers-Sur-Boëme est éligible au dispositif « Les Soirs Bleus » - Edition 22019.

Ce dispositif, piloté par le GrandAngoulême, propose une programmation pluridisciplinaire de spectacles joués en extérieur et vise à élargir l'offre culturelle sur le territoire via la constitution d'un catalogue d'artistes et la prise en charge d'une partie des coûts artistiques des spectacles (plafonnée à 2000 € TTC).

Un spectacle est éligible à cette aide et a été retenu le vendredi 26 juillet 2019 : La Guinguette Buissonnière avec le spectacle « A demain », proposé par la Compagnie Les grandes personnes, pour un coût global de 3 000 €.

Chaque spectacle doit faire l'objet d'une convention tripartite ayant pour but de fixer les modalités administratives, techniques et financières de la collaboration entre les différentes parties : porteur de projet (association ou compagnie), organisateur (Mairie de Mouthiers-Sur-Boëme) et porteur du dispositif (GrandAngoulême).

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention tripartite visant à contractualiser l'achat du spectacle « A demain » et l'aide financière apportée par GrandAngoulême ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 14/06/2019, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le - 2 JUL. 2019

Le Maire,

Michel CARTERET.

